

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré l'autorisation pour l'exploitation :

PAN ROULANT AVEC PALAN

Arrêté: 3A/2023/3002

ADMINISTRATION COMMUNALE DE  
BETTEMBOURG

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage: du 2 novembre 2023 au 11 décembre 2023

Bettembourg, le 30 octobre 2023

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

  
**Jessica LOEVEN**  
Secrétaire Communale p.d.

  
**Josée LORSCHÉ**  
Bourgmestre p.d.

